Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE SITE CANTONAL D'AGRILOGIE DE MOUDON À L'ORIGINE D'UN INCIDENT ÉCOLOGIQUE

Le service de l'agriculture prend des mesures à la suite de la pollution du Riau Gresin

Ce printemps, une pollution du Riau Gresin est intervenue, dont l'origine manifeste est le site de Grange-Verney de l'école d'agriculture du Canton de Vaud. Une enquête menée par le juge d'instruction est en cours. A l'interne, des dysfonctionnements ont été mis en évidence. Diverses mesures ont été prises pour y remédier. La pollution elle-même, ponctuelle, est terminée et la nature peut reprendre ses droits.

En mars 2010, une pollution est survenue dans le Riau Gresin, un affluent de la Broye. Il a été constaté que du purin s'est déversé dans un pâturage situé en dessous de l'Ecole d'agriculture de Grange-Verney. Cette pollution a eu un impact sur la faune, des poissons ayant été contaminés. Le site de Grange-Verney de l'école d'agriculture cantonale a joué un rôle dans cette pollution, une vanne ayant été mal refermée sur le domaine. Une enquête est actuellement en cours pour déterminer les circonstances exactes et les responsabilités.

Indépendamment de ces investigations, à la suite de cet évènement, le service de l'agriculture a mis en évidence des dysfonctionnements, en particulier dans la transmission des informations au sein du service comme vers les instances compétentes pour intervenir dans ce type de sinistres. Une infraction à la législation sur la protection des eaux doit être annoncée au garde pêche, ce qui n'a pas été fait immédiatement. Aussi, des mesures internes ont été prises pour limiter les risques à l'avenir.

Les procédures d'alertes ont été revues. Les directives relatives à la circulation de l'information rappelées, les principes de transparence et de célérités réaffirmés. La formation des employés du domaine a été améliorée et les points critiques ont été déterminés. Un audit complet de l'exploitation agricole sera effectué pour vérifier la conformité en matière de protection de l'environnement et de prévention des

accidents.

Enfin, la réorganisation planifiée de l'école permettra de recentrer son activité et de mieux prendre en compte les questions liées à l'exploitation du domaine, notamment en termes de sécurité et d'environnement. Elle sera déchargée des activités de gestion des ressources humaines, de facturation et de l'intendance. De même, la vulgarisation, ou formation continue, ne sera plus de son ressort. Les deux exploitations de Grange-Verney sont fusionnées et placées directement sous la responsabilité du doyen du site.

La source de cette pollution a été rapidement stoppée, l'eau du Riau Gresin a retrouvé sa qualité. Néanmoins, une exploitation gérée par le Canton se doit d'être irréprochable. Le Service de l'agriculture est lui-même amené à prendre des sanctions administratives à l'encontre des exploitants qui commettent de telles infractions à la loi fédérale sur la protection des eaux. En outre, une école qui forme de jeunes agriculteurs se doit de montrer une pratique exemplaire. Le service de l'agriculture met tout en oeuvre pour améliorer la situation.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 octobre 2010

DEC, Frédéric Brand, chef du service de l'agriculture, 021 316 62 06, 079 372 82 32